



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 75

Juillet-août 2021

Vie de l'Unsa

Intervention de Jean-Marc Schaeffer au BN de l'UNSA **p 2**

Actualité

Loi Grand Age ? Générations solidaires ? Conseil de Vie Sociale des Ehpad **p 3**

Actualité

Retraités et retraites : le dossier de la DREES **p 4**

Pouvoir d'achat et niveau de vie des retraités. **p 5**

Vie de l'Unsa

L'UNSA bouscule la hiérarchie syndicale.

A lire : Cultivons le « Je démocratique » Compte rendu du Conseil National **p 6**

Actualité

Mission petites retraites : Rapport Causse Turquois

Ferpa

Un projet de manifeste **p 7**

Actualité

Les retraités plus riches que les actifs ? Info ou intox ? **p 8**

Retraités et retraites : les chiffres de la DREES

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

BIENVENUE MESDAMES ET MESSIEURS LES ÉLU-E-S

Depuis 1982, c'est aux Conseils Généraux, puis aux Conseils Départementaux depuis 2015, qu'il appartient de prendre en charge la politique sociale de proximité. Le premier budget des départements est bien celui du social et des solidarités.

Nos règles électorales donnant toujours raison aux citoyens qui s'expriment, à l'issue du scrutin du 27 juin, malgré la forte abstention, de nouveaux élus prennent leur fonction au sein des départements.

Depuis la promulgation de la loi ASV (fin 2015), l'UNSA siège dans les CDCA, pour les handicapés et pour les retraités et personnes âgées.

Logiquement, l'UNSA Retraités, s'est positionnée dans le premier collège, celui des personnes âgées.

La crise sanitaire a mis en évidence les insuffisances, parfois les disfonctionnements voire des situations critiques sur la prise en charge ou même des traitements inadaptés des personnes âgées en perte d'autonomie que ce soit pour le maintien à domicile ou pour les EHPAD.

Dans ce contexte, il est important qu'au niveau de chaque département, les Délégués départementaux de l'UNSA Retraités (DED), accompagnés des militants de l'UNSA qui siègent dans les CDCA, et appuyés par l'Union Départementale de l'UNSA, contactent, dès maintenant, leurs nouveaux élus départementaux afin qu'ils se fassent connaître et reconnaître au sein de leur département.

Le Conseil National du 24 juin, a décidé d'envoyer à chaque DED, une lettre type et un argumentaire pour servir de base au courrier qui devra être adapté localement et envoyé aux nouveaux élus.

L'argumentaire liste les points essentiels impliquant les départements en précisant pour chacun d'eux le positionnement de notre organisation (conforme aux résolutions de congrès de 2018).

Naturellement, sur ces bases, adoptées nationalement, chaque département pourra adapter sa démarche en fonction du contexte relationnel existant. Au-delà d'un simple courrier, d'autres initiatives peuvent être envisagées, comme, par exemple, des audiences.

Afin de suivre nationalement cette action, nous demandons que chaque DED nous tienne informé de sa démarche et des éventuels retours en provenance d'élus (adresse mail : retraite@unsa.org).

Au nom du Secrétariat, je souhaite bonne chance et bonnes vacances à toutes et tous.

Jean-Marc Schaeffer



UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Sommaire

Nous avons souvent abordé la place du retraité dans la société, mais il faut aussi se poser la question de la place du retraité syndiqué au sein de son organisation syndicale.

Les retraités ne sont pas qu'une force d'appoint, certes, ils peuvent être considérés comme une manne financière, mais sont surtout une manne militante dont leur expérience peut être sollicitée.

Nous ne sommes pas, ou plus, une amicale, même si la convivialité reste importante, nous sommes un groupement transversal, organisé pour la défense des retraités qu'on a progressivement déconnectés des actifs, les rendant plus fragiles et notamment face au gouvernement.

À l'UNSA Retraités, nous tenons donc nos congrès et votons nos résolutions. Nous portons nos revendications là où elles peuvent trouver une écoute, elles s'inscrivent toujours dans le cadre général de l'UNSA.

Cette évolution progressive de la syndicalisation des retraités s'est poursuivie au niveau de toutes les organisations syndicales, mais aussi, semble de plus en plus considérée au niveau gouvernemental.

Dans ce nouveau contexte, nous devons avoir une lisibilité mais aussi, une plus grande visibilité, que ce soit dans le milieu syndical qu'économique ou politique.

Face aux Politiques, les retraités doivent démontrer leur détermination, notamment pour le maintien de leur pouvoir d'achat.

Les retraités ne possèdent plus cette force de dissuasion caractérisée par l'arrêt de travail.

En France, près de 18 millions de personnes âgées représentent une force économique considérable. Les retraités sont très souvent le premier soutien des familles en difficultés.

Nous devons démontrer que dans l'intérêt général, les retraités ne peuvent pas être les seuls à être sollicités dans le cas d'un futur désendettement.

En outre, les derniers chiffres du COR montrent qu'il n'y a pas urgence quant à une éventuelle remise à plat du financement des retraites.

Suite au départ des retraités des syndicats d'enseignants de la FGR FP, nous nous sommes fixés comme objectif de rassembler et de redynamiser l'UNSA Retraités. Nous avons développé notre présence au sein des départements par la mise en place de sections de retraités.

Nous avons participé à la présence de l'UNSA dans les CDCA, tout particulièrement dans le collège des personnes âgées. Dans le même domaine, nous participons activement, au niveau national, aux travaux du HCFEA.

À l'UNSA Retraités, nous avons lancé nationalement, une action départementale consistant à contacter les nouveaux élus départementaux pour leur faire connaître nos positions et nos propositions, voire nos interrogations sur la politique sociale des départements. Nous souhaitons vivement avoir le soutien de toutes les UD pour cette démarche.

En parallèle, nous travaillons au niveau européen, au sein de la FERPA, sur un manifeste sur le droit de vivre dans la dignité pour les retraités et personnes âgées qui sera présenté à la CES et dans les différentes instances européennes.

Sur notre communication, les retraités de l'UNSA sont pour la plupart, très éparpillés sur les territoires et, même si nous pouvons toucher une partie d'entre eux par notre lettre bimestrielle, qui reste à envoi électronique, tous n'ont pas d'adresse mail et ne peuvent a fortiori, pas imprimer nos diffusions. Par ailleurs, nous ne possédons pas de fichiers qui nous permettent de contacter tous nos adhérents, nous devons utiliser les routages des différentes structures de retraités au sein des fédérations et syndicats qui ne sont pas toujours réactifs.

Nous avons donc une lacune dans notre système de communication que nous cherchons à combler.

L'évolution de l'UNSA, notamment en termes de représentativité et d'image nous incite à améliorer notre visibilité, à l'intérieur de notre organisation, mais aussi à l'extérieur.

Nous devons travailler sur notre système de communication afin que toutes et tous, situés à n'importe quel endroit du territoire, en métropole ou outre-mer, puissent recevoir nos diffusions.

Ainsi, il nous faut examiner toutes les pistes qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

Nous souhaiterions pouvoir développer notre communication et plus particulièrement avoir accès à davantage de supports comme, à titre d'exemple, l'UNSA Info, le Magazine ou encore les expressions directes.

Ainsi, les retraités participeront pleinement à cet objectif de représentativité qui, depuis 1993, semble toujours proche tout en s'éloignant constamment. Mais, on observe aujourd'hui une évolution branche par branche, alors, espérons.

LOI GRAND ÂGE ? LOI GENERATIONS SOLIDAIRES ?

Les déclarations du Président de la République, du Premier Ministre, des Ministres concernés, Olivier Véran et Brigitte Bourguignon, soufflent le chaud et le froid depuis des semaines.

Y aura-t-il une loi sur la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, loi Grand Âge ?

Y aura-t-il une loi ou des mesures législatives sur une éventuelle réforme des retraites ?

Y aura-t-il une loi ou des mesures législatives pour renforcer les solidarités entre les générations ?

Toutes ces questions se posent, et la valse-hésitation du Gouvernement ne nous éclaire pas.

Sur la réforme des retraites, la réaction très ferme des organisations syndicales, dont l'UNSA, incite le Gouvernement à la prudence, et c'est tant mieux.

Par contre, il est certain aujourd'hui que les cabinets ministériels concernés travaillent sur l'hypothèse d'un projet de loi qui couvrirait à la fois le « bien vieillir », et la volonté de réconcilier les générations.

D'où la nouvelle appellation de ce projet de loi : « Générations solidaires ».

Lors du Conseil de l'Âge du 14 juin 2021, nous avons eu quelques informations sur le volet « prise en charge des personnes âgées » de ce projet de loi. Le Conseil de l'Âge s'est organisé pour émettre un avis sur ce projet au cours de la période juillet-août. Nous avons appris en particulier que la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) du Ministère avait organisé plusieurs réunions de travail au cours du mois de juin, avec les organisations gestionnaires de services ou d'établissements. Seuls les professionnels du secteur ont été conviés à ces réunions. Pour la DGCS, il s'agissait de préparer des axes de réformes « au cas où ».

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous n'avons ni projet de loi ni document de travail. Nous n'avons que quelques informations qui ont filtré dans la presse sociale.

D'après ces informations, ce projet de loi pourrait être présenté au Conseil des Ministres du 28 juillet 2021.

Il comprendrait à la fois des mesures dédiées au grand âge, mais également des mesures destinées à réconcilier les générations.

Ce texte devrait s'articuler avec le PLFSS 2022 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), pour les mesures financières.

Ce projet devrait largement s'inspirer des sept rapports remis au Gouvernement depuis deux ans, et des trois projets de lois d'ores et déjà déposés à l'Assemblée Nationale.

Ce projet devrait concrétiser le « virage domiciliaire ». Dans ce cadre un « service autonomie » serait créé, afin de gérer la totalité des prestations destinées à la personne âgée concernée, mais également à son aidant.

Un tarif national « plancher » serait mis en place pour les différentes prestations.

Sur le plan de la gouvernance, un nouveau partenariat entre l'Etat et les Départements serait instauré, en reposant sur les principes de « transparence et équité ».

D'autres mesures sont annoncées, comme la création d'une « conférence nationale de la transition démographique ». Mais il nous faut attendre le projet de texte, afin de pouvoir l'analyser au regard de nos propositions.

Dernier point de calendrier, le 6 juin dernier, Olivier Véran a évoqué un possible examen du projet de loi au Parlement à la rentrée. Espérons qu'enfin ce calendrier sera tenu.

EHPAD : PRÉSERVER LES DROITS DES RÉSIDENTS

La crise sanitaire a mis en lumière les Conseils de la Vie Sociale (CVS), théoriquement présents dans tous les établissements (EHPAD).

Ces instances consultatives associent les professionnels de l'établissement, les résidents et les familles.

Comme de nombreuses instances consultatives, leur fonctionnement est très divers, inexistant dans certains établissements, fonctionnant à minima dans d'autres, et heureusement fonctionnant correctement dans la majorité.

Placer la personne âgée au cœur du dispositif, préserver ses droits, favoriser sa citoyenneté, tels devraient être les objectifs de ce Conseil. Pour cela, une réelle refonte des CVS est indispensable. Dans un récent rapport sur l'EHPAD du futur, les auteurs font des propositions : augmenter la fréquence des réunions, tenir ces Conseils en visioconférence pour permettre aux familles et aux élus locaux d'y participer, prévoir une période de désignation des représentants commune à tous les établissements...

Ces propositions pragmatiques pourraient être reprises dans le projet de loi « Générations Solidaires ». Nous serons très attentifs à l'introduction de ces mesures nouvelles.



Chaque année, la Direction des Recherches, Enquêtes, Études et Statistiques (DREES), publie une enquête concernant les retraités et les retraites. L'édition 2021 est fondée sur des données statistiques datant de décembre 2019. Ce sont les éléments chiffrés les plus récents à notre disposition.

Le niveau des pensions

Fin 2019, La pension mensuelle de droit direct s'élevait, hommes et femmes confondus, à 1503 euros brut, soit **1393 euros nets** des prélèvements sociaux.

Le montant moyen de la pension de droit direct a diminué de 1.1% en euros constants entre décembre 2018 et décembre 2019. Il avait déjà diminué de 1% l'année précédente.

La diminution est imputable à une revalorisation inférieure au taux d'inflation après un gel des pensions en 2018.

Des disparités entre hommes et femmes

La pension moyenne de droit direct des femmes était de 40% inférieure à celle des hommes : 1145 euros bruts pour les femmes contre 1934 euros bruts pour les hommes.

Cette disparité tend à se réduire (elle était de 45 % en 2004) mais demeure excessive.

Les nouveaux retraités

En 2019, 720 000 nouveaux retraités ont liquidé leur droit à pension. Par rapport à 2018, le nombre de ces nouveaux retraités recule de 3.9%. Cette évolution est la conséquence du relèvement progressif de l'âge d'ouverture des droits à pension et de l'augmentation du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein et de l'âge d'annulation de la décote.

Le niveau de la pension des nouveaux retraités

La pension brute moyenne des nouveaux retraités s'élève à 1401 euros bruts et 1297 euros nets. Ce niveau de retraite est inférieur de 6.8% à la pension moyenne de l'ensemble des retraités.

Elle recule de 3.4% par rapport aux nouveaux pensionnés de 2018.

Les nouveaux retraités ont connu une carrière marquée par les effets des multiples crises et la persistance d'un taux de chômage élevé. **On peut parler de la fin de l'effet « noria ».**

Les pensions de réversion

Fin 2019, tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé (pension de réversion), soit une hausse de 5,1 % en 10 ans.

Pour 1,1 million de ces bénéficiaires, la pension de droit dérivé, constitue leur unique pension de retraite.

Les femmes, plus souvent veuves, représentent 88 % des bénéficiaires d'une pension de réversion.

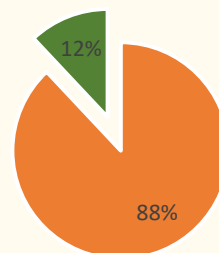
En 2019, le régime général verse 2,8 millions de pensions de droit dérivé et l'Agirc-Arrco 3,0 millions.

Combien de retraités ?

Au 31 décembre 2019, les régimes de retraite français versaient des pensions de droit direct ou dérivés à 17.8 millions de personnes dont 1.7 million résident à l'étranger. 16,7 millions de personnes vivant en France ou à l'étranger sont titulaires d'une pension de droit direct provenant d'un régime de retraite français. Le nombre des retraités de droit direct a progressé de 301 000 personnes soit 1.8% au cours de l'année 2019.

Premier poste de dépenses de la protection sociale, le financement des pensions de retraites et le minimum vieillesse s'élève à 327,9 milliards d'euros, soit 13,5 % du produit intérieur brut (PIB).

Pension de réversion



■ Femmes ■ Hommes

Pouvoir d'achat et niveau de vie des retraités.

Le niveau de vie des retraités fin 2019

Le revenu médian des retraités s'élève à 1850 € par mois contre 1770 € pour l'ensemble de la population, soit 4.6% de plus que le revenu moyen de l'ensemble de la population. (Les statistiques de l'INSEE, qui ne sont pas citées par la DREES, situent le niveau de vie médian des retraités à 96% de celui des actifs, chômeurs compris. Il est donc faux de dire comme on l'entend souvent que le niveau de vie des retraités est supérieur à celui des actifs.). Les causes : les ménages de retraités ont rarement des enfants à charge et sont plus souvent propriétaires de leur logement.

En moyenne, 80% des revenus des retraités proviennent de leur pension de retraite. Le revenu du patrimoine représente 15.9% du revenu disponibles des retraités, ce qui écorne un peu l'image du retraité rentier.

Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie mensuel supérieur à 3 250 euros, 2,9 fois supérieur au niveau de vie maximal des 10 % les plus modestes (1 110 euros mensuels), alors que ce ratio atteint 3,5 dans l'ensemble de la population.

Les retraités sous le seuil de pauvreté représentent 8% de l'ensemble des retraités, alors que dans l'ensemble de la population, 14.8% des Français se situent sous le seuil de pauvreté. Mais le taux de pauvreté des retraités a augmenté de 1,0 point entre 2017 et 2018. Cette augmentation s'explique par l'absence de revalorisation

Conseil d'Orientation des Retraites : Déficit des retraites : moins important que prévu !

Le déficit global du système de retraite français s'est établi, après versement de 5 milliards par le Fonds de Réserve des Retraites, à 13 milliards d'euros en 2020, selon un rapport du Conseil d'orientation des retraites publié le 10 juin. Le déficit devrait être inférieur à 10 milliards en 2021.

Après ses premières projections alarmistes de juillet 2020 (-29,4 milliards), puis de novembre 2020 (-25,4 milliards), le COR a finalement revu le déficit de l'ensemble des régimes de retraites en baisse de moitié.

Le rebond d'activité à la fin de l'année 2020 a permis de limiter le recul du Produit Intérieur Brut, initialement estimé à - 10%, à un niveau de - 8.3%.

L'évolution des pensions de 2015 à 2020

Selon la DREES, entre décembre 1995 et décembre 2020, la pension brute tous régimes du cas type de salarié non-cadre a diminué de 3,2 % en euros constants, tandis que sa pension nette a diminué de 6,9 %. Ces évolutions sont la conséquence de la sous-indexation des pensions de certains régimes (notamment le régime complémentaire Arrco) et de l'augmentation des prélèvements sociaux sur les pensions de retraite (CSG).

La pension tous régimes d'un cas type d'ancien cadre a davantage diminué au cours de la même période. Sa pension brute a baissé de 6,1 % en euros constants, contre 11,3 % pour sa pension nette.



Réforme des retraites, le retour ?

On s'achemine conjointement vers la sortie de la crise sanitaire et la prochaine élection présidentielle.

C'est le moment qu'a choisi le président de la République pour reparler réforme des retraites. Pas celle de Delevoye et de Philippe, mais une autre, moins ambitieuse, paramétrique, avec un recul de deux à trois ans de l'âge d'ouverture des droits. Réforme qui serait couplée avec la loi « Grand âge » et le besoin de financement généré par la 5^e branche de la Sécurité sociale pour prendre en charge la dépendance. On pourrait parler aussi des petites retraites, d'où l'intérêt de voir ce que dit la mission qui leur a été consacrée, et la légitime crainte quant à de nouvelles ponctions sur les pensions des retraités des classes moyennes.

En sortie de crise sanitaire, il y aura peut-être mieux à faire que de souffler sur les braises d'un possible embrasement social, tant le sujet est sensible. D'autant que si le financement des retraites mérite d'être surveillé, la situation est loin d'être critique. Et les premières victimes pourraient être les travailleurs de la deuxième ligne qui n'ont pas démérité pendant la crise sanitaire et espèrent mieux que deux années de travail supplémentaire au bout de leur carrière.

L'UNSA bouscule la hiérarchie syndicale

Avec les élections TPE vient de s'achever un cycle de consultations permettant de déterminer la représentativité des organisations syndicales. Dans le secteur privé, l'UNSA obtient 6% des suffrages et progresse en voix et en pourcentage par rapport aux précédentes consultations.

Avec un score cumulé de 7,68 % sur la représentativité du public et du privé confondus, l'UNSA devient la 5ème organisation syndicale, doublant ainsi la CFTC. Sur les trois derniers cycles électoraux du public et du privé, la progression de l'UNSA est constante.

Cette évolution pose la question de la représentation de l'UNSA dans certaines instances traitant de l'ensemble des salariés, actifs ou retraités.

C'est le cas par exemple du Conseil d'administration de la CNSA où l'UNSA n'est pas admise à siéger.

Il est urgent que notre représentativité effective mesurée par les derniers scrutins, soit désormais mieux prise en compte.

A lire :

Cultivons le « je démocratique »

« Abandonnons notre pessimisme et sachons cultiver notre "Je démocratique". Nous en avons l'expérience, le talent et l'envie. Contre les discours qui annoncent l'effondrement démocratique, contre les coups de boutoir de l'autoritarisme, contre les totalitarismes qui viennent se pencher au chevet des démocraties pour mieux les voir mourir, nous avons en nous-mêmes les ressources pour nous défendre et riposter. Nous disposons de nos propres anticorps, notamment le goût du débat, l'exercice du doute, la pratique de la raison... »

Tel est le message de Laurent Escure, Secrétaire Général de l'UNSA dans un livre d'entretiens avec Madani Cheurfa, paru le 17 juin aux éditions de « L'Aube ».

A lire pour se convaincre qu'il est possible de lutter contre ces fléaux que sont le populisme, les extrémismes, le séparatisme, le totalitarisme.

Pour retrouver par la culture démocratique commune le consentement à l'avenir et la confiance. Un livre d'espoir dans un moment où l'on serait enclin à la résignation

Conseil national UNSA Retraités.

Le Conseil national s'est tenu le 24 juin. Première réunion de cette ampleur depuis le début de la crise sanitaire, il s'est déroulé par visioconférence.

42 militants, heureux de se revoir par écrans interposés, y ont participé de 9h30 à 13h15.

Les échanges ont été nombreux, riches de la diversité des situations décrites par les délégués régionaux et départementaux et empreints d'un état d'esprit collectif constructif.

Trois thèmes ont dominé les débats :

- L'intervention prochaine des délégués Retraités concernant les personnes âgées en situation de perte d'autonomie (voir page 1),
- L'évolution du pouvoir d'achat des retraité(e)s actuel(le)s et des futur(e)s retraité(e)s suite à la parution de plusieurs rapports (voir pages 4,5 et 7),
- La diffusion de la Lettre nationale rendue plus ou moins aléatoire compte tenu de la difficulté récurrente d'établir nationalement et localement des fichiers de destinataires.

Le Conseil national a été également marqué par l'intervention de Dominique Corona, secrétaire national de l'UNSA, qui en quelques minutes, a balayé le champ de la protection sociale : rapports COR et Petites retraites, déficit de la Sécurité Sociale, dette issue du Covid, aide complémentaire santé pour les actifs, amélioration de la visibilité et de l'offre UNSA Retraités.

Dominique Corona a évoqué un éventuel projet de loi « Générations solidaires » qui serait susceptible de traiter simultanément du grand âge, des retraites et des jeunes. Une hypothèse dans l'air du temps pour laquelle le Président de la République n'a, semble-t-il, pas encore pris de décision.

Enfin, le Conseil national a entendu un rapport sur l'activité de la FERPA (voir page 7) et adopté à l'unanimité une modification des statuts et du règlement intérieur de l'UNSA Retraités.

Mission petites retraites :

Un constat qui rejoint nos analyses...

Deux parlementaires LREM, M. Causse et M. Turquois avaient été mandatés par Edouard Philippe en mai 2020 pour une mission d'étude portant sur les petites retraites. Ils ont rendu leur rapport à l'actuel premier ministre le 1^{er} juin.

Ce rapport signale le nombre important des retraités Français percevant une pension inférieure à 1000 euros. Plus du tiers des retraités Français perçoivent, selon les chiffres de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, une retraite inférieure à ce seuil.

Il souligne également que 31 % des personnes éligibles à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) renonceraient à recourir à ce droit.

Il dénonce le risque de voir les pensions pour une carrière complète au niveau du SMIC passer à court terme sous le niveau de l'ASPA revalorisée.

Les femmes sont majoritaires parmi ces retraités pauvres.

Parmi les causes à l'origine des basses pensions, on relève :

- Une entrée tardive dans l'activité, notamment pour les retraités d'origine étrangère.
- Un long chômage non indemnisé,
- Une interruption de l'activité pour élever des enfants,
- Une inaptitude au travail pour raison de santé (incapacité, invalidité),
- Une situation de non salarié.

A l'UNSA Retraités, nous ne sommes pas surpris des conclusions du rapport sur les petites retraites. C'est le constat que nous dressons depuis des années, à la lumière des rapports du Conseil d'Orientation des Retraites et des analyses de la DREES.

Des propositions pour revaloriser les petites pensions :

La mesure phare consiste à proposer à échéance 2025 de porter le minimum de pension pour une carrière complète à 85% du SMIC, soit environ 1040 euros, **moins que le seuil de pauvreté.**

Les deux députés proposent également de relever le seuil de recours sur succession en cas de versement de l'ASPA à 100 000 euros contre 39000 euros actuellement.

Le coût du relèvement du minimum de pension à 85 % du SMIC, pour les actuels retraités et pour les retraités à venir s'élèverait à 2.1 milliards d'euros pour un budget global des retraites de 328 milliards.

Les retraités mis à contribution pour financer ces mesures

Les députés Causse et Turquois veulent ponctionner une fois encore les retraités qu'ils estiment favorisés !

Les pistes de financement qui impactent les retraités :

- **Réduction de l'abattement fiscal de 10% sur le revenu fiscal à 5%.**
- **Majoration de la CSG au total normal (8.3%) pour un alignement sur la CSG des actifs, soit 9.2%.**
- **Gel ou sous revalorisation ponctuelle des pensions.**

Rien de nouveau sinon qu'ils proposent le cumul des mesures simultanément !

Pourquoi ce serait inacceptable ?

Les mesures proposées constitueraient la triple peine, et une réédition en pire des mesures subies en 2018.

En clair, les retraités percevant plus de 2 000 euros nets de pension seraient à nouveau ciblés et ils ont déjà (beaucoup) donné...

A l'UNSA Retraités on préférerait cibler des catégories largement plus favorisées ! Pour l'UNSA Retraités, comme pour l'UNSA, le financement de la protection sociale doit être réformé pour une meilleure prise en compte des besoins, mais cela passe par une mise à contribution des plus hauts revenus et donc par une réforme fiscale introduisant plus d'équité et de progressivité.

Et en plus, le compte n'y est pas !

A l'UNSA Retraités nous revendiquons une pension au moins au niveau du SMIC pour une carrière complète, et l'ASPA au niveau du seuil de pauvreté.

Les propositions du rapport sur les petites retraites sont loin de satisfaire nos attentes !

FERPA : UN PROJET DE MANIFESTE

En novembre 2020, le comité exécutif de la FERPA, auquel nous participons, avait décidé d'envoyer un questionnaire sur six thèmes touchant les retraités et personnes âgées (voir lettre 72).

Sur la base des retours de ce questionnaire, la FERPA a engagé un travail de synthèse et produira un manifeste à l'occasion de la réunion de mi-mandat des 5,6 et 7 octobre 2021.

Ce manifeste aura pour titre : « Le droit de vivre dans la dignité pour les retraité.e.s et les personnes âgé.e.s ».

Ce texte sera considéré comme une actualisation des résolutions de congrès et sera présenté à la CES ainsi qu'aux différentes instances politiques européennes.

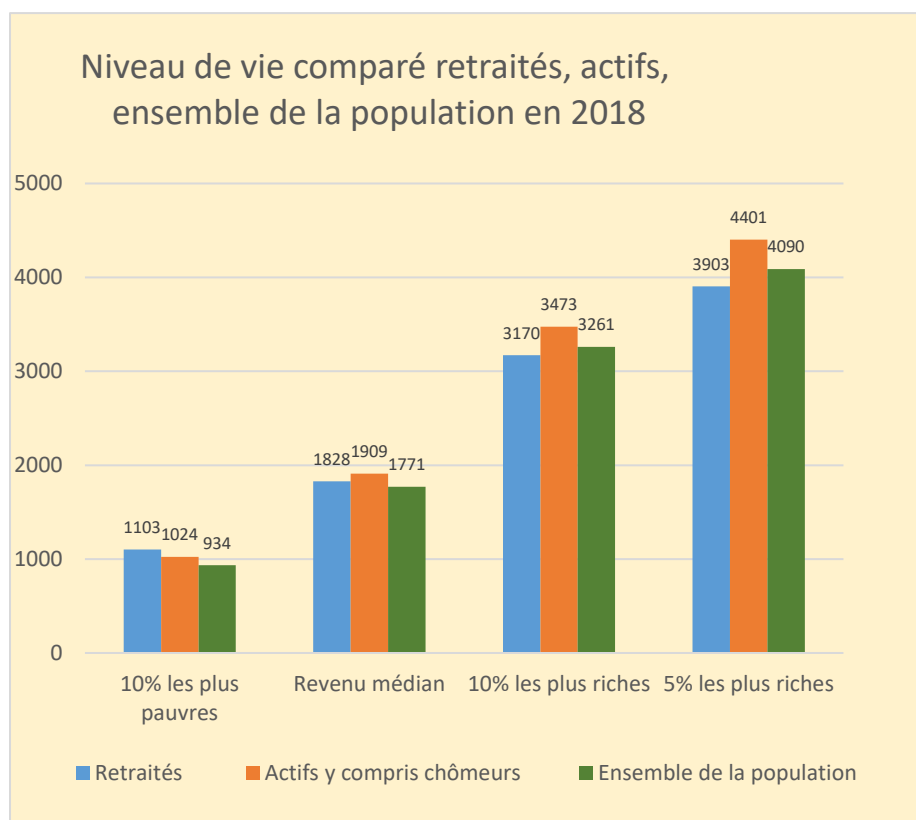
Les différents chapitres traités sont :

- *le droit à des pensions décentes pour toutes et tous,*
- *le droit à des soins de santé et de longue durée de qualité pour toutes et tous,*
- *le droit à des logements de qualité qui tiennent compte des besoins des personnes âgées,*
- *le droit à l'accès à l'énergie et aux services essentiels,*

En complément des actions spécifiques, la FERPA réalisera :

-
- *La rédaction et la diffusion d'un tract dans toutes les langues de l'UE, précisant ce qu'elle veut en ces domaines,*
- *La réalisation d'un enregistrement vidéo avec ses messages, mis en ligne sur les réseaux sociaux,*
- *Une journée d'action européenne sur ces thèmes (manifestations, délégations auprès des élus ou des gouvernements nationaux, etc...),*
- *Un dossier de presse mis à la disposition de ses organisations.*

Les retraités plus riches que les actifs ? Info ou intox ?



On lit ou on entend souvent que les retraités ont un niveau de vie supérieur à celui des actifs.

Les données que nous publions, provenant de chiffres de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux 018 de l'INSEE et de la DGFIP, démontrent que cette affirmation n'est vraie que pour les 10% de retraités les plus pauvres. C'est la conséquence d'une politique de redistribution visant à limiter la précarité des retraités les plus pauvres. Faut-il s'en plaindre ?

A partir du 3^{ème} décile, c'est à dire au-delà des 20% les plus pauvres, le revenu des actifs (y compris les chômeurs) est en moyenne supérieur à celui des retraités.

Lorsqu'on aborde la tranche des 10% les plus riches, les retraités ont un revenu de 5% plus faible que l'ensemble de la population !

A méditer !

Au fait, c'est quoi, un riche ?

Selon l'Observatoire des inégalités, le seuil de richesse, c'est le seuil de revenu qui se situe au-delà de 2 fois le revenu médian, soit pour 2018, au-dessus de 3542 euros pour une personne seule.

C'est un niveau largement supérieur au seuil des 10% de retraités les plus riches.

Cibler par des mesures fiscales, des sur-cotisations, ou des revalorisations de pensions inférieures à l'indice des prix, les retraités dont les revenus sont compris entre le 6^{ème} et le 9^{ème} décile, c'est matraquer les retraités de la classe moyenne. Cela a déjà été fait. Peut-être conviendrait-il d'envisager autre chose pour aider à la revalorisation des petites retraites, ou au financement de la dépendance ?

	Retraités	Actifs y compris chômeurs	Ensemble de la population	Rapport Retraités/ Actifs	Rapport Retraités/ Ensemble
Décile ou centile	(1)	(2)	(3)	(1)/(2)	(1)/(3)
1er décile (D1)	1 103	1 024	934	108%	118%
2 ^{ème} décile (D2)	1 313	1 312	1 179	100%	111%
3 ^{ème} décile (D3)	1 485	1 525	1 390	97%	107%
4 ^{ème} décile (D4)	1 658	1 718	1 583	97%	105%
Médiane (D5)	1 828	1 909	1 771	96%	103%
6 ^{ème} décile (D6)	2 023	2 115	1 979	96%	102%
7 ^{ème} décile (D7)	2 250	2 373	2 223	95%	101%
8 ^{ème} décile (D8)	2 576	2 737	2 568	94%	100%
9 ^{ème} décile (D9)	3 170	3 473	3 261	91%	97%
95 ^{ème} centile (P95)	3 903	4 401	4 090	89%	95%
rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,4	3,5		